



Charte éthique

Mise à jour : décembre 2022

Version 2.0

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS	3
ADHÉRER AUX PRINCIPES FONDAMENTAUX	3
CONNAÎTRE NOTRE RAISON D’ÊTRE	3
RESPECT DE NOTRE CHARTE D’ÉTHIQUE	3
RESPECT DES LOIS ET RÉGLEMENTATIONS	3
DEVOIR DE VIGILANCE.....	4
RESPECT DES LIBERTÉS INDIVIDUELLES ET DES DROITS HUMAINS.....	4
ADOPTER DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES ADAPTÉES	4
LOYAUTÉ ET INTÉGRITÉ	4
TOLÉRANCE ZÉRO À L’ÉGARD DE LA CORRUPTION.....	5
RESPECT DES RÈGLES À L’IMPORTATION ET À L’EXPORTATION	5
CONCURRENCE LOYALE.....	5
PROMOUVOIR UNE GESTION INTÈGRE ET EXIGENTE DES INFORMATIONS	6
CONTRÔLE DES INFORMATIONS	6
PROTECTION DU CARACTÈRE CONFIDENTIEL DE CERTAINES INFORMATIONS	6
RESPONSABILITÉ SOCIALE D’ENTREPRISE (RSE).....	6
PRISE EN COMPTE DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE	6
FAVORISER LA DIVERSITÉ ET L’INCLUSIVITÉ.....	6
MISE EN ŒUVRE DE L’ÉTHIQUE	6
DIFFUSION ET APPLICATION DU CODE D’ÉTHIQUE	6
RELATIONS AVEC LES FOURNISSEURS.....	7
CONFIANCE ET SATISFACTION DE NOS CLIENTS ET DE NOS PARTENAIRES	7
RAPPORTS AVEC LA SOCIÉTÉ CIVILE.....	7
RESPECT DES DROITS DE L’HOMME.....	7
SÉCURITÉ ET CONFIDENTIALITÉ	7
PROTECTION ET SOUTIEN AUX LANCEURS D’ALERTE INTERNES ET EXTERNES.....	7
LA LIGNE D’ALERTE D’ALTRNATIV	8

AVANT-PROPOS

La présente charte d'éthique formalise les valeurs et principes de référence d'Altrnativ.

Elle constitue le socle sur lequel s'appuie l'ensemble des politiques, chartes, procédures, référentiels, codes de conduite et guides internes adoptés par l'entreprise dans le domaine de l'éthique et des comportements à adopter. Chacune et chacun d'entre nous, quelle que soit sa position hiérarchique, son entité ou sa zone géographique est à la fois le promoteur et le gardien des règles de conduite qu'elle contient.

Cette charte n'a pas pour but de se substituer ou d'aménager les lois et règlements en vigueur, mais de donner à chacun des éléments d'appréciation et des références en toutes circonstances dans la conduite de ses activités professionnelles.

Altrnativ veille à ce que ses activités soient conduites dans le respect des législations et réglementations applicables et en conformité avec ses valeurs, partagées par l'ensemble de ses collaborateurs. Elle s'inscrit dans la politique globale de conformité et est en accord avec la raison d'être d'Altrnativ.

Altrnativ est une société indépendante avec des valeurs fortes de souveraineté et d'indépendance technologique. Altrnativ n'a pas vocation à travailler avec des sociétés et ou états dont les intérêts ne sont pas conformes avec ceux de la France.

ADHÉRER AUX PRINCIPES FONDAMENTAUX

CONNAÎTRE NOTRE RAISON D'ÊTRE

Rendre le contrôle d'internet aux utilisateurs et répondre aux enjeux de cybersécurité et d'indépendance technologique, grâce à des solutions et services numériques de pointe.

RESPECT DE NOTRE CHARTE D'ÉTHIQUE

Il est demandé à chaque collaborateur où qu'il se trouve dans le monde, quel que soit son métier ou son niveau de responsabilités, de prendre connaissance de la charte éthique, d'en connaître le contenu, de la respecter strictement et de la faire respecter.

Altrnativ promeut tant en interne qu'en externe, auprès de l'ensemble des parties prenantes, les principes éthiques qui sont les siens.

RESPECT DES LOIS ET RÉGLEMENTATIONS

Tous les collaborateurs respectent et agissent en conformité avec la loi et les réglementations en vigueur. En cas d'interrogation ou de doute, ils devront immédiatement s'adresser à leur hiérarchie ou à la direction juridique de l'entreprise.

L'intégrité, l'honnêteté et la transparence doivent guider les collaborateurs dans l'exercice de leurs activités professionnelles et les relations interpersonnelles. Il leur faut agir, vis-à-vis des clients, fournisseurs, partenaires et vis-à-vis de la société civile en général dans l'intérêt de l'entreprise et dans le respect des lois et réglementations.

Altrnativ veille plus particulièrement au respect des lois régissant la lutte contre la corruption, la concurrence, le contrôle des exportations et réexportations, le travail et l'emploi, la sécurité, la protection des données personnelles, la santé et la protection de l'environnement ainsi que les libertés fondamentales et les droits humains internationalement reconnus.

DEVOIR DE VIGILANCE

Altrnativ adopte les précautions les plus adaptées en fonction de ses activités pour identifier les risques et prévenir des atteintes graves aux droits humains, à l'environnement, à la santé et à la sécurité.

Ces principes guident l'entreprise dans ses choix relatifs à la composition de sa chaîne de sous-traitance.

RESPECT DES LIBERTÉS INDIVIDUELLES ET DES DROITS HUMAINS

Altrnativ ne tolère aucune atteinte aux libertés individuelles et droits humains dans ses activités.

Altrnativ ne finance aucun parti politique et les activités politiques éventuelles des collaborateurs s'exercent exclusivement en dehors des lieux et du temps de travail.

Les pratiques religieuses que peuvent avoir les collaborateurs s'exercent exclusivement en dehors des lieux et du temps de travail, sauf autre obligation légale.

La tolérance et le respect d'autrui s'imposent à tous les collaborateurs d'Altrnativ.

Altrnativ assure l'égalité des chances à l'ensemble de ses collaborateurs grâce à un cadre de travail où les recrutements et les promotions sont effectués en fonction des seules compétences professionnelles et des résultats.

Altrnativ ne tolère aucune forme de discrimination, liée notamment au sexe, au handicap, à la situation familiale, à l'âge, à l'orientation sexuelle, aux convictions religieuses, à l'activité syndicale, aux origines ethniques, sociales et culturelles, que ce soit en interne ou lors des contacts avec les clients, les fournisseurs, les partenaires commerciaux et autres prestataires externes.

Pour permettre à chacun l'épanouissement dans la profession exercée, Altrnativ respecte la dignité et la vie privée de chacun, la diversité, et assure la protection de la santé et de la sécurité de tous au travail.

Toutes les entités d'Altrnativ s'engagent à protéger la vie privée des personnes, à respecter les lois applicables en matière de protection des données à caractère personnel et à prendre toutes les mesures nécessaires à cette protection, y compris en cas de transfert et d'hébergement de ces données hors de leur territoire national d'origine.

Tout comportement ou action pouvant aller à l'encontre de ces principes, et en particulier toute forme de harcèlement moral ou sexuel, est inacceptable.

ADOPTER DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES ADAPTÉES

LOYAUTÉ ET INTÉGRITÉ

Chaque collaborateur doit respecter les principes de loyauté, de discrétion, de prudence et d'intégrité vis à vis des clients, fournisseurs et autres partenaires.

Altrnativ ne tolère aucun manquement ni aucun compromis, pour quelque motif que ce soit. Chacun partage cette exigence en agissant pour la renforcer, notamment en appliquant les règles et procédures interne et en aidant à la détection de tout écart ou comportement frauduleux. Toute situation qui poserait question à un collaborateur doit être immédiatement soumise à sa hiérarchie ou à tout autre canal de remontée d'évènement prévu à cet effet.

Les collaborateurs s'interdisent de porter atteinte à la réputation d'Altrnativ ou de compromettre l'intégrité de son patrimoine, de ses systèmes d'information et de ceux de ses partenaires qui y sont connectés.

Tout collaborateur doit veiller à ne pas s'exposer (que ce soit par ses propres actions ou celles de ses

proches) à une situation où ses intérêts seraient en contradiction avec celles de l'entreprise. Le collaborateur doit déclarer toute situation de conflit d'intérêts, avéré ou potentiel, à sa hiérarchie ou à la direction générale.

De même, devront être abordées avec la plus grande circonspection les acquisitions d'actions, directement ou par personne interposées, dans le capital d'entreprises en relation d'affaires avec Altrnativ.

TOLÉRANCE ZÉRO À L'ÉGARD DE LA CORRUPTION

Altrnativ, ses sociétés et ses collaborateurs ne tolèrent aucune dérive en matière de corruption, active ou passive, directe ou indirecte ou de trafic d'influence dans ses relations d'affaires, les relations interpersonnelles et les pratiques professionnelles quotidiennes avec des acteurs du secteur public comme du secteur privé.

Altrnativ respecte les conventions internationales relatives à la lutte contre la corruption ainsi que les lois anti-corruption en vigueur dans les pays auxquelles elles sont soumises.

En aucun cas Altrnativ et ses salariés ne recourent à un tiers pour accomplir ce que l'éthique ou la loi leur interdit de réaliser eux-mêmes. Engager les services d'un partenaire commercial aux fins de corrompre une personne, physique ou morale, est un délit au regard des lois de lutte contre la corruption. Préalablement à toute relation contractuelle avec un partenaire commercial, Altrnativ réalise un processus de sélection.

Discernement, discrétion et prudence avec les interlocuteurs sont requis. Les gratifications commerciales, comme les cadeaux et invitations, accordées ou reçues de clients, fournisseurs et autres partenaires n'ont d'autre but que de consolider l'image de marque et d'entretenir de bonnes relations d'affaires. Leur valeur doit toutefois demeurer symbolique et elles ne sauraient influencer, ou donner l'impression d'influencer, une décision commerciale. Les gratifications commerciales sont interdites par la loi sous certaines conditions et dans certains pays. Les collaborateurs doivent respecter les règles et législations applicables dans chacun des pays où Altrnativ exerce son activité.

RESPECT DES RÈGLES À L'IMPORTATION ET À L'EXPORTATION

Altrnativ fournit des biens et services à ses clients dans le monde entier. Il est, par conséquent, essentiel que la société se conforme strictement à l'ensemble des réglementations applicables à ses activités d'exportation.

Avant de se livrer à une activité d'exportation, il convient que les collaborateurs vérifient l'éligibilité de l'adresse de livraison et du destinataire.

Les activités d'importation font également l'objet de diverses lois et réglementations, et il appartient aux collaborateurs de se conformer à l'ensemble des normes applicables. Il leur incombe de connaître les lois et réglementations applicables au secteur d'activité concerné et de s'y conformer.

Toute infraction aux réglementations sur les exportations ou importations aurait de très graves conséquences pour Altrnativ

CONCURRENCE LOYALE

Partisan d'une concurrence loyale, Altrnativ entend se conformer strictement aux lois en matière de concurrence applicables dans les pays où il exerce ses activités. En règle générale, celles-ci interdisent les ententes ou manœuvres susceptibles de restreindre ou de fausser la concurrence ou le commerce. Sont notamment prohibés les ententes sur les prix, les abus de position dominante, les manipulations des procédures d'appel d'offres, les répartitions de marchés, territoires ou clients entre concurrents,

ainsi que le boycott ou l'inégalité de traitement entre certains clients ou fournisseurs sans justification légale.

L'échange ou la divulgation d'informations commerciales sensibles concernant des concurrents, clients ou fournisseurs sont également susceptibles de constituer une violation des engagements contractuels et une infraction aux règles de concurrence applicables.

PROMOUVOIR UNE GESTION INTÈGRE ET EXIGENTE DES INFORMATIONS

CONTRÔLE DES INFORMATIONS

Chaque collaborateur doit assurer la protection des informations confiées, transmises ou produites dans le cadre de ses fonctions. Il s'attache plus particulièrement à respecter les règles internes en la matière (notamment rédaction de documents, courriels, lettres, échanges et circulation d'informations) ainsi que les exigences applicables aux communications, à la fois écrites et orales.

PROTECTION DU CARACTÈRE CONFIDENTIEL DE CERTAINES INFORMATIONS

En raison de la nature de nos activités, chacun du fait de ses fonctions, a accès à des informations confidentielles qui constituent un actif important. Confidentielles ou secrètes, ces informations sensibles ne sauraient être divulguées ou communiquées à l'extérieur de l'entreprise. La même attention doit être apportée aux informations confidentielles confiées par des tiers.

RESPONSABILITÉ SOCIALE D'ENTREPRISE (RSE)

PRISE EN COMPTE DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE

Aujourd'hui, plus que jamais, préserver l'environnement est une mission essentielle de tous les collaborateurs d'Altrnativ.

L'entreprise adopte des mesures ainsi qu'un processus d'amélioration continue en prenant en considération les enjeux environnementaux liés à son activité pour s'efforcer à réduire son empreinte environnementale.

Pour ce faire, Altrnativ s'engage à favoriser l'éco-conception en appliquant les principes de « green-tech ».

FAVORISER LA DIVERSITÉ ET L'INCLUSIVITÉ

Altrnativ favorise la diversité et l'inclusivité comme élément important de ses politiques.

MISE EN ŒUVRE DE L'ÉTHIQUE

DIFFUSION ET APPLICATION DU CODE D'ÉTHIQUE

Altrnativ diffuse ce code d'éthique auprès de chaque collaborateur.

Des chartes et politiques internes, à destination des collaborateurs, ont également été réalisées afin de rappeler et de détailler à ces derniers leurs engagements découlant du code d'éthique. Les règles de ce code d'éthique doivent être connues et appliquées par l'ensemble des collaborateurs, quel que soit leur statut.

Ce code d'éthique peut également être communiqué à l'extérieur de l'entreprise et notamment à ses clients, fournisseurs, sous-traitants et actionnaires, selon les règles définies par l'entreprise.

RELATIONS AVEC LES FOURNISSEURS

Altrnativ sélectionne ses fournisseurs sur la base de critères objectifs et exige d'eux un haut niveau de performance pour satisfaire pleinement ses attentes et celles de ses clients. Altrnativ s'interdit de recourir à des fournisseurs qui contreviendraient aux libertés fondamentales et aux droits humains et utiliseraient notamment le travail des enfants ou le travail forcé.

CONFIANCE ET SATISFACTION DE NOS CLIENTS ET DE NOS PARTENAIRES

Altrnativ s'engage à agir dans l'intérêt de ses clients pour les satisfaire au mieux en accordant une importance majeure à la fiabilité et l'efficacité de ses produits et services afin de contribuer à l'excellence opérationnelle de ses clients. Pour cela, Altrnativ met en œuvre les ressources nécessaires pour assurer un haut degré de qualité, de sécurité, d'intégrité et de sûreté de ses produits et services.

RAPPORTS AVEC LA SOCIÉTÉ CIVILE

Par l'innovation et le développement de ses produits, Altrnativ s'engage à prendre en considération les attentes de la société civile, notamment en matière d'impact sur l'environnement et les écosystèmes locaux.

RESPECT DES DROITS DE L'HOMME

Altrnativ respecte les droits inhérents à chaque personne, indépendamment de sa nationalité, de son lieu de résidence, de son sexe, de ses origines nationales, ethniques ou de sa religion. Altrnativ respecte la déclaration des droits de l'homme et du citoyen, que ce soit dans ses activités, au sein de sa chaîne d'approvisionnement ou par ses clients en France ou à l'étranger.

SÉCURITÉ ET CONFIDENTIALITÉ

Altrnativ s'engage à protéger la vie privée des personnes et à respecter les lois applicables en matière de protection des données à caractère personnel, en particulier le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) de l'Union Européenne. Hors Union européenne, Altrnativ doit respecter le cadre légal en vigueur.

Par ailleurs, Altrnativ met en œuvre des politiques et moyens de sécurité suivant un processus d'amélioration continue afin d'assurer la sécurité, la confidentialité, la disponibilité et l'intégrité des données de toutes les parties prenantes.

PROTECTION ET SOUTIEN AUX LANCEURS D'ALERTE INTERNES ET EXTERNES

Altrnativ vise à encourager la transparence et soutiendra les lanceurs d'alerte qui soulèvent de véritables préoccupations.

Les lanceurs d'alertes ne doivent subir aucun traitement injuste ou préjudiciable du fait d'une véritable préoccupation. Les collaborateurs d'Altrnativ ne doivent pas menacer ou exercer des représailles contre les lanceurs d'alerte de quelque manière que ce soit sous peine de mesures disciplinaires.

Un dénonciateur qui a fait de fausses allégations avec malveillance ou en vue d'un gain personnel, peut faire l'objet de mesures disciplinaires ou de poursuites dans le cas d'un dénonciateur externe.

LA PROCEDURE D'ALERTE MISE EN PLACE PAR ALTRNATIV

Toute personne, qui souhaite faire remonter un signalement, choisit le canal qui lui convient, parmi les suivants :

- La ligne managériale ;
- Les représentants de la Direction des ressources humaines ;
- Les parties prenantes (clients, fournisseurs, sous-traitants...), contactent la ligne d'alerte qui figure dans le code d'éthique à l'adresse alerte@altrnativ.com.

La personne qui reçoit un signalement n'est pas nécessairement qualifiée pour le traiter. Dans ce cas, elle transmet le dossier à un tiers qualifié.

La confidentialité concernant l'identité du lanceur d'alerte ainsi que celle des personnes visées est strictement respectée au cours de l'instruction du dossier ainsi que pendant les délibérations.

Les signalements doivent répondre aux conditions et sont traités selon les modalités suivantes :

- Tout collaborateur qui émet un signalement doit agir de bonne foi, c'est-à-dire sans malveillance ni attente d'une contrepartie personnelle et disposer d'éléments raisonnables permettant de présupposer la véracité de ses propos.
- L'utilisation de bonne foi de la procédure d'alerte ne pourra exposer son auteur à aucune sanction quand bien même les faits ne s'avèreraient pas matériellement établis après traitement et enquête. À l'inverse, l'utilisation abusive de la procédure d'alerte peut exposer son auteur à des sanctions disciplinaires et/ou des poursuites judiciaires.
- Lorsque le signalement est émis via la procédure d'alerte, le sujet est instruit directement par la Direction qui garantit l'indépendance de ses décisions vis-à-vis de tous les niveaux de l'entreprise.
- Lorsque le signalement n'est pas émis via la procédure d'alerte, il est instruit par la Direction. Chacun des interlocuteurs est tenu à un engagement de confidentialité.
- En cas de nécessité, une enquête est diligentée. Basée sur des faits, elle doit permettre de déterminer la réalité et la matérialité des faits rapportés. Suivant ses conclusions, une procédure disciplinaire pouvant aller jusqu'au licenciement ou des poursuites judiciaires peuvent être engagées.